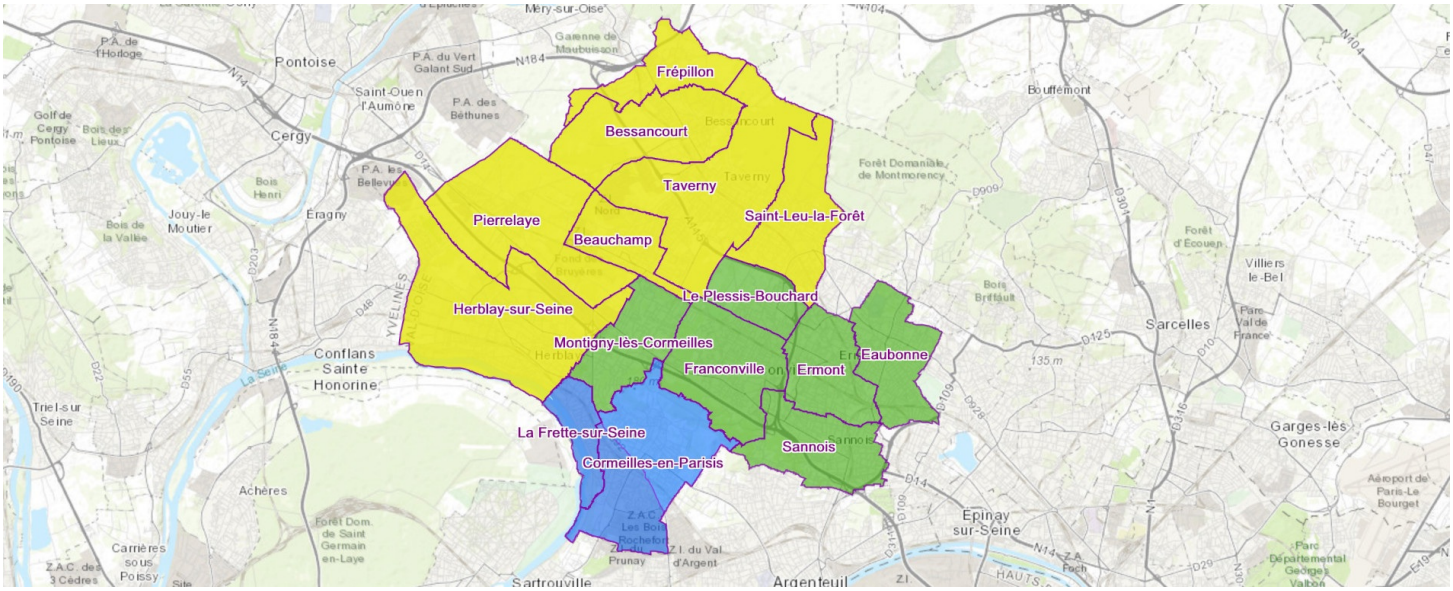
La collecte et le traitement des ordures ménagères

De quel syndicat dépendez-vous ?

- **Syndicat Azur** : Cormeilles-en-Parisis, La Frette-sur-Seine
- **Syndicat Emeraude** : Franconville, Montigny-lès-Cormeilles, Eaubonne, Ermont, Le Plessis-Bouchard, Sannois
- **Syndicat Tri-Action** : Beauchamp, Bessancourt, Herblay-sur-Seine, Frépillon, Pierrelaye, Saint-Leu-la-Forêt, Taverny



Cliquez sur la carte interactive de collecte des déchets





Les missions des syndicats

- la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés,
- la collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles,
- la collecte sélective, le tri et la valorisation des emballages, des papiers et du verre,
- la collecte et le traitement des encombrants,
- la collecte et le traitement des déchets dangereux des ménages,
- la collecte et le traitement des déchets dits "assimilés" c'est à dire des déchets des professionnels dont la nature et le volume ne nécessitent pas de moyens spécifiques de collecte (ils sont collectés en mélange avec ceux des ménages),
- l’exploitation des déchèteries situées au Plessis-Bouchard et à Bessancourt.

Les actions des syndicats au quotidien

- assurent le contrôle des prestations de terrain, étant ainsi en contact avec les services des communes membres, les élus, la population et les différents partenaires ;
- participent à l’économie des matières premières en valorisant les déchets par recyclage matière, compostage ou sous forme énergétique ;
- veillent à réduire les coûts de collecte et de traitement en optant pour les filières les plus adaptées ;
- s’attachent à améliorer le service en développant des pistes d’optimisation (bornes enterrées, collecte spécifique du papier et du carton...) ;
- incitent les habitants à réduire à la source leur production des déchets (notamment par la promotion du compostage domestique, les animations scolaires) ;
- répondent aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique en termes de prévention et de taux de valorisation matière.





La prévention

Depuis janvier 2011, le Syndicat Emeraude et Tri-Action se sont engagés dans un programme Local de Prévention des déchets avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), dont l'objectif principal était de réduire de 7% sur 5 ans les quantités d'ordures ménagères et assimilés (OMA) produites sur le territoire. Les objectifs ont été atteints notamment grâce à la dotation des habitants en composteurs et la réalisation d'ateliers, l'application de stop-pub sur les boites aux lettres ainsi que le déploiement de bornes textiles sur le territoire.

Le syndicat Azur possède son propre Centre de Valorisation Energétique. D'une capacité de traitement autorisée de 196 000 tonnes par an, il a réceptionné, en 2016, 175 686 tonnes de déchets soit l'équivalent de 30 % des déchets

produits par l’ensemble de la population du Val-d’Oise. Le syndicat Azur est aussi membre du conseil d’administration de l’Ordif, et membre du CCES (Commission Consultative d’Elaboration et de Suivi) du Plan Déchets de la Région Île-de-France.

Infos pratiques

SYNDICAT AZUR
2, rue du chemin Vert
95100 ARGENTEUIL
Tel : 01 34 11 70 31
Fax : 01 34 11 70 32
www.syndicat-azur.fr

SYNDICAT EMERAUDE
Parc d’activités des Colonnes
12, rue Marcel Dassault
95130 LE PLESSIS BOUCHARD
Tel : 01 34 11 92 92
Fax : 01 34 11 92 86
www.syndicat-emeraude.com

SYNDICAT TRI-ACTION
Rue de Pierrelaye
Zone Industrielle
95550 BESSANCOURT
Tel : 01 34 18 30 18
Fax : 01 34 18 30 10
www.syndicat-tri-action.fr